conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: NOROX[®]510-80-AL3 Nom commercial

Numéro d'Enregistrement

REACH

: 01-2120754912-50-0001

Nom de la substance : 1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane

No.-CE 239-741-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconsei l-

lées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société United Initiators GmbH

Dr.-Gustav-Adolph-Str. 3

82049 Pullach

Téléphone : +49 / 89 / 74422 - 0

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : contact@united-in.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Peroxydes organiques, Type C

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ acides et bases puissants, des sels de métal lourd et des substances réduc-

trices /matières combustibles

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P235 Tenir au frais.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vête-

ments.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser une pulvérisation d'eau, une mousse anti-alcool, une poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Etiquetage supplémentaire

EUH208 Contient hydroperoxyde de tert-pentyle. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : 1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane

No.-CE : 239-741-1

Nature chimique : Peroxydes organiques

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (%	Facteur M, SCL, ATE
·	NoCE	w/w)	
1,1-Di(tert-	15667-10-4	>= 75 - < 80	
amylperoxy)cyclohexane	239-741-1		
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Non attribuée 918-167-1	>= 15 - < 20	
hydroperoxyde de tert- pentyle	3425-61-4 222-321-7	>= 0,25 - < 1	Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 2,4 mg/l
			Toxicité aiguë par voie cutanée: 446 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-àbouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des ap-

pareils appropriés.

Appeler immédiatement un médecin.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

En cas d'inhalation : Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements

et chaussures contaminées.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et

abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin. Contacter un centre de contrôle anti-poison. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvérisateur d'eau

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappro-

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Un contact avec des matières incompatibles ou l'exposition à des températures supérieures au TDAA peuvent donner lieu à une réaction de décomposition auto-accélérée avec dégagement de vapeurs inflammables qui peuvent s'auto-enflammer.

Le produit brûle violemment.

La distance de retour de flamme peut être considérable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Le produit va flotter sur l'eau et peut être rallumé sur les eaux

de surface.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trou-

vant à proximité de la source d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

: Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Utiliser un équipement

de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le

feu

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

sans risque.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Suivez les conseils de manipulation et les recommandations

en matière d'équipement de protection.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations

relatives à l'élimination".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la

Nettoyer immédiatement les déversements.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvé-

Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utiliser beaucoup d'eau.

Enlever avec un absorbant inerte.

Isoler les déchets et ne pas les réutiliser.

Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.

Des règlementations locales ou nationales peuvent s'appliquer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériauxet objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES

D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Ne pas avaler.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter la formation d'aérosols.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Ne jamais remettre le produit dans le récipient duquel il a été

retiré.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers. Éviter tout confinement.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étin-

celles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Se laver à fond après manipulation.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Protéger de toute contamination.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. N'utiliser que de l'équipement antidéfla-

grant. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas man-

ger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédia-

tement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Eviter les impuretés (par ex. rouille, poussière, cendres), risque de décomposition! Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

en commun

Précautions pour le stockage : Tenir éloigné des acides et bases puissants, des sels de métal

lourd et des substances réductrices.

Température de stockage

recommandée

< 30 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Pas de décomposition dans les conditions normales de stock-

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Pour plus d'informations, se reférer à la fiche technique du

produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
		(Type d'exposi-		
		tion)		
Naphta lourd (pé-	Non attri-	VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE
trole), hydrotraité	buée			
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Va-	1.500 mg/m3	FR VLE
		peur)		
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
		TWA (Vapeur)	171 ppm	Informer le
			1.200 mg/m3	fournisseur
			(hydrocarbures totaux)	

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
	ilitale	tion		
1,1-Di(tert-	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	3,29 mg/m3
amylpe-			systémiques	
roxy)cyclohexane				
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	4,67 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour
hydroperoxyde de	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	3 mg/m3
tert-pentyle			systémiques	
	Travailleurs	Contact avec la	Long terme - effets	0,16 mg/kg
		peau	systémiques	p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
---------------------	---------------------------------	--------

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version Date de révision: 3.2 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000072

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

1,1-Di(tert-	Station de traitement des eaux usées	2 mg/l
amylperoxy)cyclohexane		
hydroperoxyde de tert-pentyle	Eau douce	0,012 mg/l
	Eau de mer	0,0012 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,437 mg/kg
	Sédiment marin	0,043 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	3,3 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter des lunettes de protection appropriées, et en cas de risque de giclement, protéger également le visage si néces-

saire.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements

des postes de travail.

Veillez à respecter toutes les exigences locales et/ou nationales applicables en sélectionnant des mesures de protec-

tion destinées à un travail spécifique.

L'équipement doit être conforme à l'EN 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Délai de rupture : 480 min Épaisseur du gant : 0,40 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : 10 min Épaisseur du gant : 0,47 mm

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Remarques : Les données concernant le temps de pénétration/la résis-

tance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués cidessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

journée de travail.

Protection de la peau et du

corps

Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du

potentiel d'exposition locale

Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'évi-

ter les surfaces exposées de la peau.

Porter selon besoins:

Tenue de protection antistatique ignifuge.

Protection respiratoire En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un

respirateur avec un filtre homologué.

Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

(EN 141)

Filtre de type Filtre ABEK

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en Mesures de protection

fonction de la concentration et de la quantité de la substance

dangereuse au lieu de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique liquide

Couleur incolore

Odeur caractéristique

Seuil olfactif non déterminé

< -25 °C Point/intervalle de fusion

Point/intervalle d'ébullition Décomposition: Se décompose au-dessous du point d'ébulli-

tion.

Inflammabilité Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

Limite d'explosivité, supérieure

non déterminé supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Limite d'explosivité, inférieure

non déterminé

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

60 °C

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Point d'éclair : 51 °C

Méthode: coupelle fermée

Température de décomposi-

tion auto-accélérée (TDAA)

Méthode: Test ONU H.4

TDAA-Température de décomposition autoaccélé-

rée. Température la plus basse à laquelle la dimension de l'ensemble testé produira une réaction de décomposition

auto-accélérante.

pH : Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, dynamique : 6,7 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Solubilité dans d'autres

solvants

Solvant: Hydrocarbures

soluble

Solvant: Alcool

soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non applicable

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 0,905 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : non déterminé

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Peroxyde organique

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables., Peroxyde organique

Auto-inflammation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme pyro-

phorique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Substances autoéchauffantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-

échauffant.

Indice de réfraction

: 1,441 à 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger de toute contamination.

Le contact avec des substances incompatibles peut générer une décomposition à une température égale ou inférieure à la

TDAA.

Chaleur, flammes et étincelles.

Éviter tout confinement.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Accélérateur, acides et bases forts, (sels de) métaux lourds,

agents réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie et de décomposition, des gaz et vapeurs irritants, caustiques, inflammables, nuisibles à la santé/ toxiqu

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques

Remarques: étude scientifiquement injustifiée

Donnée non disponible

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL0 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL0 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: étude scientifiquement injustifiée

Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL0 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 8 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 2,4 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Estimation de la toxicité aiguë: 2,4 mg/l

Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): 446 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Estimation de la toxicité aiguë: 446 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation légère de la peau

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Espèce : Lapir

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Provoque des brûlures.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version Date de révision: 3.2

06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Produit:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat : Pas d'irritation des yeux

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-Remarques

cation ne sont pas remplis.

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du Remarques

système respiratoire et de la peau.

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Espèce

Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat Pas d'irritation des yeux

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-Remarques

cation ne sont pas remplis.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Remarques Donnée non disponible

Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du Remarques

système respiratoire et de la peau.

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Espèce

Résultat Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde

: OCDE ligne directrice 406 Méthode

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Résultat Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Remarques Selon les données provenant de composants similaires

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Escherichia Coli

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Escherichia Coli

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

hydroperoxyde de tert-pentyle:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: Équivoque

Type de Test: Test du micronoyau Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: positif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test des comètes alcalines in vivo sur mammi-

Méthode: OCDE ligne directrice 489

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Les tests in vitro ont montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Ces informations ne sont pas disponibles. Remarques

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Remarques : Ces informations ne sont pas disponibles.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

pement du fœtus

Incidences sur le dévelop- : Remarques: Donnée non disponible

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Effets sur la fertilité Remarques: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

: Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Remarques : Donnée non disponible

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Espèce : Rat

NOAEL : 200 mg/kg Voie d'application : Oral(e)

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Espèce : Rat
NOAEL : 200 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)

Méthode : OCDE ligne directrice 422

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Espèce : Rat NOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (gavage)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Méthode : OCDE ligne directrice 421

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 0,64 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): Durée

d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Toxicité pour les poissons CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 0,64 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

(Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): Durée

d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Aucune toxicité à la limite de solubilité

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

nu.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE0 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOELR: >= 1 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Remarques: L'information donnée est basée sur les données

obtenues à partir de substances similaires.

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 6,7 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1,2

ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): 138 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

EC10 (Bactérie): 33 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

hydroperoxyde de tert-pentyle:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane:

Coefficient de partage: n-

n-

: Remarques: Donnée non disponible

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Coefficient de partage: n-

: log Pow: > 4

octanol/eau

octanol/eau

hydroperoxyde de tert-pentyle:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,9

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

> considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup- : Donnée non disponible

plémentaire

Composants:

Naphta lourd (pétrole), hydrotraité:

Information écologique sup- : Donnée non disponible

plémentaire

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

traitement des déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3103
ADR : UN 3103
RID : UN 3103
IMDG : UN 3103
IATA : UN 3103

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE C, LIQUIDE

(BIS (tert-AMYLPEROXY)-1,1 CYCLOHEXANE)

ADR : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE C. LIQUIDE

(BIS (tert-AMYLPEROXY)-1,1 CYCLOHEXANE)

RID : PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE C, LIQUIDE

(BIS (tert-AMYLPEROXY)-1,1 CYCLOHEXANE)

IMDG : ORGANIC PEROXIDE TYPE C, LIQUID

(1,1-DI-(tert-AMYLPEROXY)CYCLOHEXANE)

IATA : Organic peroxide type C, liquid

(1,1-Di-(tert-Amylperoxy) cyclohexane)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 5.2
ADR : 5.2
RID : 5.2
IMDG : 5.2
IATA : 5.2

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : P1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

Étiquettes : 5.2

ADR

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : P1 Étiquettes : 5.2 Code de restriction en tun- : (D)

nels

RID

Groupe d'emballage : Non réglementé

Code de classification : P1 Numéro d'identification du : 539

danger

Étiquettes : 5.2

IMDG

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : 5.2

EmS Code : F-J, S-R

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- :

ment (avion cargo)

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

570

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 570

ment (avion de ligne)

Groupe d'emballage : Non réglementé

Étiquettes : Organic Peroxides, Keep Away From Heat

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains arLes conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 40, 3

ticles dangereux (Annexe XVII)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation Non applicable (Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 50 t

Quantité 2 200 t

P₆b SUBSTANCES ET

MÉLANGES AUTORÉACTIFS et **PEROXYDES ORGANIQUES**

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-18)

Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la :

protection de l'environnement

4421, 4331

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

(Code de l'environnement R511-9)

Autres réglementations:

Gefahrgruppe nach DGUV 13 Vorschrift 13 (bisher BGV B4): lb, S++ (German regulatory requirements)

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI (TW) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA (US) : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL (CA) : Ce produit contient les composants suivants qui sont listés sur

la liste canadienne LES. Tous les autres composants sont sur

la liste canadienne LIS.

1,1-Di(tert-amylperoxy)cyclohexane

hydroperoxyde de tert-pentyle

KECI (KR) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS (PH) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC (CN) : Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour autres abréviations

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

migues en France (INRS)

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Rè-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 60000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

glement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA -Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC -Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine: IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international: IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO -Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS -Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit. Ces instructions de sécurité s'appliquent aussi aux embal-

lages vides qui peuvent contenir encore des résidus du produit.

Sources des principales données utilisées pour l'éta-

blissement de la fiche de données de sécurité

Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, http://echa.europa.eu/

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

NOROX®510-80-AL3



Version 3.2

Date de révision: 06.03.2023

Numéro de la FDS: 600000000672

Date de dernière parution: 30.11.2022 Date de la première version publiée:

19.01.2018

de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR